MINISTÈRE
DES ARMÉES
Liberté
Égalité
Fraternité

Certifié conforme à l'original produit

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES

Édition Chronologique n° 42 du 31 mai 2024

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 8

ARRÊTÉ N° 507536/ARM/EMAT/SCPS/BAJ

fixant la liste des formations administratives de l'armée de terre.

Du *22 mai 2024*

ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE DE TERRE :

Sous-chefferie performance et soutiens ; Bureau appui juridique

ARRÊTÉ N° 507536/ARM/EMAT/SCPS/BAJ fixant la liste des formations administratives de l'armée de terre.

Du 22 mai 2024

NOR A R M T 2 4 0 0 9 0 6 A

Pièce(s) jointe(s) :

Une annexe.

Texte(s) abrogé(s) :

- Arrêté N° 507536/ARM/EMAT/SCPS/BAJ du 07 août 2021 fixant la liste des formations administratives de l'armée de terre.

Classement dans l'édition méthodique :

BOEM 110.3.2.1.

Référence de publication :

Le ministre des armées,

Vu le code de la défense, notamment son article R. 3231-10 ,

Arrête :

Art. 1er.

Les formations administratives relevant de l'autorité du chef d'état-major de l'armée de terre sont listées en annexe du présent arrêté.

Elles sont placées sous l'autorité du commandant de formation administrative au sens de l'article R. 3231-10 du code de la défense.

Art. 2.

L'arrêté N° 507536/ARM/EMAT/SCPS/BAJ du 7 août 2021 fixant la liste des formations administratives de l'armée de terre est abrogé.

Art. 3.

Le chef d'état-major de l'armée de terre est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel des armées.*

Pour le ministre des armées et par délégation :

Le général de corps d'armée,
major général de l'armée de terre,

Jean-Christophe BÉCHON.

ANNEXE .
LISTE DES FORMATIONS ADMINISTRATIVES DE L'ARMÉE DE TERRE

1. FORMATIONS ADMINISTRATIVES DE L'ARMÉE DE TERRE RELEVANT DU CHEF D'ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE DE TERRE. (1)

1er régiment d'artillerie.

1er régiment de chasseurs.

1er régiment de chasseurs d'Afrique.

1er régiment de chasseurs parachutistes.

1er régiment de hussards parachutistes.

1er régiment de parachutistes d'infanterie de marine.

1er régiment de spahis.

1er régiment de tirailleurs.

1er régiment d'hélicoptères de combat.

1er régiment d'infanterie.

1er régiment d'infanterie de marine.

1er régiment du train parachutiste.

1er régiment étranger.

1er régiment étranger de cavalerie.

1er régiment étranger de génie.

2e régiment de dragons.

2e régiment de hussards.

2e régiment de parachutistes d'infanterie de marine.

2e régiment d'infanterie de marine.

2e régiment du matériel.

2e régiment étranger de génie.

2e régiment étranger de parachutistes.

2e régiment étranger d'infanterie.

3e régiment d'artillerie de marine.

3e régiment de hussards.

3e régiment de parachutistes d'infanterie de marine.

3e régiment d'hélicoptères de combat.

3e régiment d'infanterie de marine.

3e régiment du génie.

3e régiment du matériel.

3e régiment étranger d'infanterie.

4e régiment de chasseurs.

4e régiment d'hélicoptères des forces spéciales.

4e régiment du matériel.

4e régiment étranger.

5e régiment de cuirassiers - Émirats arabes unis.

5e régiment de dragons.

5e régiment d'hélicoptères de combat.

5e régiment étranger.

5e régiment interarmes d'outre-mer.

6e bataillon d'infanterie de marine.

6e régiment du génie.

6e régiment du matériel.

7e bataillon de chasseurs alpins.

7e régiment du matériel.

8e régiment de parachutistes d'infanterie de marine.

8e régiment du matériel.

9e régiment de soutien aéromobile.

9e régiment d'infanterie de marine.

11e régiment d'artillerie de marine.

12e base de soutien du matériel.

12e régiment de cuirassiers.

13e base de soutien du matériel.

13e bataillon de chasseurs alpins.

13e régiment de dragons parachutistes.

13e régiment du génie.

13edemi-brigade de légion étrangère.

14e base de soutien du matériel.

14e régiment d'infanterie et de soutien logistique parachutiste.

16e bataillon de chasseurs à pied.

17e groupe d'artillerie.

17e régiment du génie parachutiste.

19e régiment du génie.

21e régiment d'infanterie de marine.

27e bataillon de chasseurs alpins.

28e groupe géographique.

28e régiment de transmissions.

31e régiment du génie.

33e régiment d’infanterie de marine.

35e régiment d'artillerie parachutiste.

35e régiment d'infanterie.

40e régiment d'artillerie.

40e régiment de transmissions.

41e régiment de transmissions.

43e bataillon d’infanterie de marine.

44e régiment de transmissions.

48e régiment de transmissions.

53e régiment de transmissions.

54e régiment d'artillerie.

54e régiment de transmissions.

61e régiment d'artillerie.

68e régiment d'artillerie d’Afrique.

92e régiment d'infanterie.

93e régiment d'artillerie de montagne.

121e régiment du train.

126e régiment d'infanterie.

132e régiment d’infanterie cynotechnique.

152e régiment d'infanterie.

501e régiment de chars de combat.

503e régiment du train.

511e régiment du train.

515e régiment du train.

516e régiment du train.

519e régiment du train.

785e compagnie de guerre électronique.

807e compagnie de transmissions.

Académie militaire de Saint-Cyr Coëtquidan.

Base école – 2e régiment d'hélicoptères de combat.

Base école – 6e régiment d'hélicoptères de combat.

Bataillon de commandement et de soutien de la brigade franco-allemande.

Bataillon de réserve d'Île-de-France – 24e régiment d'infanterie.

Cabinet du chef d'état-major de l'armée de terre.

Camp de la Courtine.

Centre d'enseignement militaire supérieur terre.

Centre d'appui et de préparation au combat interarmes – 51e régiment d'infanterie.

Centre de formation franco-allemand pour le personnel technico-logistique Tigre - Fassberg.

Centre de formation initiale des militaires du rang de la 11e brigade parachutiste – 6e régiment de parachutistes d'infanterie de marine.

Centre de formation initiale des militaires du rang des transmissions – 18e régiment de transmissions.

Centre de la donnée et des applications numériques.

Centre d'entraînement au combat – 1er bataillon de chasseurs à pied.

Centre d'entraînement aux actions en zone urbaine – 94e régiment d'infanterie.

Centre d'entraînement et de contrôle des postes de commandement – 3e régiment d'artillerie.

Centre des transports et transits de surface.

Centre d'instruction des réservistes parachutistes.

Centre du renseignement terre.

Centre expert des ressources humaines et de la solde.

Centre interarmées des actions sur l'environnement.

Centre national d'entraînement commando – 1er régiment de Choc.

Centre national des sports de la défense.

Centre parachutiste d'entraînement aux opérations maritimes.

Centre parachutiste d'entraînement spécialisé.

Centre parachutiste d'instruction spécialisée.

Commandement de l'appui et de la logistique de théâtre.

Commandement de l'appui terrestre numérique et cyber.

Commandement de l'aviation légère de l'armée de terre.

Commandement de l'entraînement au combat interarmes.

Commandement de la force et des opérations terrestres.

Commandement de la légion étrangère.

Commandement des actions dans la profondeur et du renseignement.

Commandement des actions spéciales terre.

Commandement des musiques de l'armée de terre.

Commandement des musiques de l'armée de terre.

Commandement du combat futur.

Corps de réaction rapide - France.

Corps européen.

Détachement avions de l'armée de terre.

Direction des ressources humaines de l'armée de terre.

Direction du service de la maintenance industrielle terrestre.

École de l’aviation légère de l’armée de terre.

École des drones.

École des transmissions du numérique et du cyber.

École des troupes aéroportées.

École du génie.

École militaire de haute montagne.

École militaire de spécialisation de l’outre-mer et de l’étranger.

École nationale des sous-officiers d'active.

Écoles militaires de Bourges.

Écoles militaires de Draguignan.

Ecoles militaires de Saumur.

Etat-major de la 1re division.

Etat-major de la 2e brigade blindée.

Etat-major de la 3e division.

Etat-major de la 4e brigade d’aérocombat.

Etat-major de la 6e brigade légère blindée.

Etat-major de la 7e brigade blindée.

Etat-major de la 9e brigade d’infanterie de marine.

Etat-major de la 11e brigade parachutiste.

Etat-major de la 19e brigade d’artillerie.

Etat-major de la 27e brigade d’infanterie de montagne.

Etat-major de la brigade d’appui numérique et du cyber.

Etat-major de la brigade de maintenance.

Etat-major de la brigade de renseignement et du cyber-électronique.

Etat-major de la brigade du génie.

Etat-major de la brigade franco-allemande.

Etat-major de la brigade logistique.

État-major de l'armée de terre.

Groupement aéromobile de la section technique de l'armée de terre.

Groupement de recrutement de la légion étrangère.

Groupement de recrutement et de sélection Île-de-France et outre-mer – 8e bataillon de chasseurs à pied.

Groupement de recrutement et de sélection Nord-Est – 8e régiment d'artillerie.

Groupement de recrutement et de sélection Nord-Ouest – 41e régiment d'infanterie.

Groupement de recrutement et de sélection Sud-Est – 99e régiment d'infanterie.

Groupement de recrutement et de sélection Sud-Ouest – 7e régiment d'infanterie de marine.

Inspection de l'armée de terre.

Lycée militaire d'Aix-en-Provence.

Lycée militaire d'Autun.

Lycée militaire de Saint-Cyr.

Prytanée national militaire.

Régiment d'infanterie - chars de marine.

Régiment de marche du Tchad.

Régiment d'infanterie de marine du Pacifique de Nouvelle-Calédonie.

Régiment d'infanterie de marine du Pacifique de Polynésie.

Régiment médical.

Section technique de l'armée de terre.

Services du gouverneur des Invalides.

Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres.

2. FORMATIONS ADMINISTRATIVES DE L'ARMÉE DE TERRE, PLACÉES POUR EMPLOI AUPRÈS D'UNE AUTORITÉ EXTÉRIEURE AU MINISTÈRE DES ARMÉES.

2.1. Commandement des formations militaires de la sécurité civile (articles D. 3222-12 et D. 1321-11 et suivants du code de la défense).

Commandement des formations militaires de la sécurité civile.

Unité d'instruction et d'intervention de la sécurité civile n° 1.

Unité d'instruction et d'intervention de la sécurité civile n° 5.

Unité d'instruction et d'intervention de la sécurité civile n° 7.

2.2. Brigade de sapeurs-pompiers de Paris (article R. 3222-13 et suivants du code de la défense).

1er groupement d'incendie et de secours de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

2e groupement d'incendie et de secours de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

3e groupement d'incendie et de secours de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

État-major de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

Groupement de formation d'instruction et de secours de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

Groupement des appuis et de secours de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

Groupement des soutiens et de secours de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

Notes

(1) Les formations administratives sont classées par ordre alphanumérique.